



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Antananarivo, 06 juillet 2026

Engagement tenu. La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a réuni, ce lundi 06 juillet 2026 à son siège à Alarobia, l'ensemble des parties prenantes aux élections dans le cadre de la première session du Cadre de concertation permanent pour Antananarivo. Cette initiative répond à une demande formulée par les acteurs électoraux afin d'assurer la continuité des échanges, du partage d'informations et des concertations engagés lors de l'atelier multi-acteurs préparatoire au dialogue national sur les réformes électorales à Madagascar, organisé à la fin du mois de mai dernier.

Ont pris part à cette rencontre les représentants des partis politiques, les représentants des organisations de la société civile (OSC), les représentants des médias, les représentants des institutions et des ministères concernés par la gouvernance électorale.

Le Président de la CENI, Thierry RAKOTONARIVO, a réaffirmé l'importance de la concertation tout au long du processus électoral :

« Nous ne pouvons accomplir notre mission sans une concertation permanente. C'est dans cette optique que ce cadre de concertation permanent est mis en place afin d'accompagner toutes les étapes du processus électoral. Il constitue un espace d'échanges, de clarification et de réflexion commune, permettant aux différentes parties prenantes de contribuer à la bonne conduite des opérations électorales. »

Cette première rencontre du cadre de concertation permanent a permis de présenter les principales conclusions de l'atelier multi-acteurs préparatoire au dialogue national sur les réformes électorales. Les recommandations issues des travaux ont été compilées dans un document officiel, reproduit en plusieurs exemplaires et qui seront transmis aux principales Institutions ainsi qu'au FFKM. Ce document sera également mis à la disposition du public sur le site internet de la CENI, dans un souci de transparence et de partage d'information.

Les participants ont également été informés de l'état d'avancement de la refonte totale de la liste électorale et du registre électoral national.

De plus, la CENI a également détaillé les cinq modalités d'inscription prévues dans le cadre de la refonte totale de la liste électorale : l'inscription lors des visites des ménages; l'inscription auprès des Fokontany; l'inscription dans les lieux fréquentés (Ambohimpihaonana); demande d'inscription en ligne; l'inscription d'office par l'intermédiaire des *Primata*.

A noter que des cadres de concertations permanentes similaires ont été déjà opérationnels dans plusieurs Provinces, Régions et Districts présidés par les Commissaires électoraux coaches afin de renforcer le dialogue entre les différents acteurs électoraux au niveau territorial.

En outre, la CENI a annoncé le lancement, à compter du 07 juillet 2026, des sessions de formation destinées aux acteurs impliqués dans la refonte totale de la liste électorale dans la Région Analamanga.

Bref, à travers la mise en place de ce cadre de concertation permanent, la CENI réaffirme sa volonté d'instaurer un dialogue régulier et constructif avec l'ensemble des parties prenantes, dans le but de promouvoir une gouvernance électorale fondée sur la transparence, l'innovation et l'inclusivité.